

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ  
DE-SHENLEY**

**Procès-verbal d'une session spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 22 août 2005 à 13h20.**

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Luc Poulin      Siège no 4 Monsieur André Champagne  
Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat      Siège no 5 Monsieur Denis Champagne  
Siège no 3 Monsieur Daniel Mercier      Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Hélène Poirier.

Madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière agit comme secrétaire.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Madame Hélène Poirier, ouvre la session à 13h20.

**2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2005-08-286** Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Renonciation à une portion des travaux du projet de drainage des rues Mercier/Poulin
5. Achat : Agitateur
6. Station de pompage Ennis : Mandat Monsieur Jean-Guy Nadeau
7. Drainage rue Poulin phase II : Mandat Groupe GLD
8. Nettoyage d'un fossé : hauteur du numéro civique 468, rue Grand Shenley

9. Lumière de rue : coin rang 9 et Boulevard Ennis
10. Calcium : rang Le Petit-Shenley
11. Période de questions
12. Clôture de la séance

**4. RENONCIATION À UNE PORTION DES TRAVAUX DU  
PROJET DE DRAINAGE DES RUES  
MERCIER/POULIN/EMBAUCHE D'UN ÉVALUATEUR  
AGRÉÉ/MANDAT GLD : EGOUT PLUVIAL RUE  
PRINCIPALE/NETTOYAGE DU FOSSE**

**2005-08-287** **Considérant** que lors de la réunion d'information, tenue à la séance d'ajournement du 9 août 2005, sur le projet de drainage des rues Mercier/Poulin, les contribuables demandent à l'ingénieur, Monsieur Martin Lacombe, de vérifier la possibilité d'augmenter le diamètre des tuyaux dans la rue Mercier et d'interdire la traverse de la rue Principale drainant le côté Sud de ladite rue (route 269 Sud);

**Considérant** que la volonté des contribuables est de réaliser les travaux le plus tôt possible soit d'ici l'automne 2005 ;

**Considérant** que la C.P.T.A.Q. recommande à la municipalité d'abandonner la traverse de la rue Principale côté Sud (route 269 Sud);

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu majoritairement

**Le** conseiller Monsieur Gaétan Pelchat a voté contre cette résolution et a requis que son vote négatif soit inscrit aux livres des délibérations.

**D'abandonner** la traverse de la rue Principale drainant ainsi le côté Sud de celle-ci (route 269 Sud).

**2005-08-288** **Il** est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de retenir les services d'un évaluateur agréé afin d'évaluer, avant les travaux du projet de drainage des rues Mercier/Poulin, les dommages pouvant être causés à la servitude municipale (fossé de ligne) et en bordure de celle-ci sur les propriétés de la Ferme Jean-Roch Champagne et Fils ainsi que de Monsieur Patrick Thibault.

**2005-08-289** **Considérant** les problèmes de refoulement d'égouts, lors de pluies abondantes, sur la rue Principale (route 269 Sud Est) ;

**Considérant** que cette partie de réseau d'égout est combinée et des modifications s'imposent afin de soulager le réseau d'égout sanitaire ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité

**DE** mandater le Groupe GLD, Experts-Conseils, pour la production d'une étude concernant un projet de construction d'égout pluvial sur la rue Principale (route 269 Sud Est) à partir du numéro civique 560 jusqu'à la rue Bellegarde ;

**DE** demander au Ministère des Transports leur participation financière pour la réalisation des travaux étant donné que la route 269 est sous leur juridiction.

**2005-08-290** Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de mandater les employés municipaux ou Monsieur Patrick Thibault, en cas d'indisponibilité de la part des employés, pour effectuer la coupe des quenouilles dans le fossé Champagne/Thibault, en vertu du contrat de servitude.

**5. ACHAT : AGITATEUR**

**2005-08-291** **Considérant** que lors de l'orage électrique du 10 août dernier, la foudre a tombé sur l'agitateur du réservoir d'eau potable ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un nouvel agitateur.

**6. STATION DE POMPAGE ENNIS : MANDAT MONSIEUR JEAN-GUY NADEAU**

**2005-08-292** Il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de mandater Monsieur Jean-Guy Nadeau pour l'analyse du système de la station de pompage Ennis.

**7. DRAINAGE RUE POULIN PHASE II : MANDAT GROUPE GLD**

Pendant les délibérations, Monsieur Eric Lapointe, conseiller au siège numéro 6, quitte la table des élus. Il est 13h44.

**2005-08-293** **Considérant** que les membres du conseil souhaitent faire compléter une étude pour un projet de drainage rue Poulin - phase II ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de mandater le Groupe GLD, Experts-Conseils, pour compléter les relevés et effectuer une étude pour le projet de drainage rue Poulin – phase II ; D'adresser une lettre à chaque propriétaire soit Madame Andréa Boucher, Monsieur Robert Couture et Messieurs Jean-Luc et Stéphane Quirion ainsi qu'à Madame Edith Quirion afin de les aviser que le Groupe GLD effectuera des relevés sur leur propriété.

**8. NETTOYAGE D'UN FOSSE : HAUTEUR DU NUMERO CIVIQUE 468, RUE GRAND SHENLEY**

**2005-08-294** Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de remplir les formulaires nécessaires pour le nettoyage d'une partie du ruisseau Foley contiguë à la propriété portant le numéro civique 468, rue Grand Shenley.

**9. LUMIERE DE RUE : COIN RANG 9 ET BOULEVARD ENNIS**

**2005-08-295** **Considérant** que la date de livraison pour la lumière de rue, commandée chez J.M. Pomerleau de St-Martin, est inconnue ;

**Considérant** que l'entreprise J.M. Pomerleau propose comme alternative une lumière de rue de 250 watts au lieu de 200 watts ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de refuser ladite offre et de s'informer auprès des Installations DJ, Danplex et Robert Bolduc pour l'achat d'une lumière de rue de 200 watts.

En ce qui a trait au point *Lumière de rue: Neuvième rang*, il est remis à la prochaine session étant donné qu'il ne faisait pas partie de l'ordre du jour lors du départ de Monsieur Eric Lapointe, conseiller au siège numéro 6.

#### **10. CALCIUM : RANG LE PETIT-SHENLEY**

Ce point est remis au prochain comité de travail.

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

En l'absence de contribuable, aucune question n'est posée.

#### **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**2005-08-296** Il est proposé par Monsieur André Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 14h00.

---

HÉLÈNE POIRIER, MAIRESSE

---

ÉDITH QUIRION, SEC.-TRÉS.